



Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale

Le suivi post-thérapeutique du col de l'utérus

Fiche d'information destinée aux patientes

Vous venez de bénéficier du traitement d'une lésion précancéreuse du col de l'utérus. Ce traitement a permis de prévenir l'apparition d'un cancer. S'il est extrêmement efficace, il faut savoir qu'il existe un risque de 7 % que cette lésion récidive. Il est donc essentiel que vous bénéficiiez d'une **surveillance** et d'un **suivi adaptés**.

Pour cela, vous devrez refaire un prélèvement cervico-utérin pour la réalisation d'un **test HPV** (recherche de la présence du Papillomavirus humain) dans **6 mois**.

Si ce test est négatif, cela valide le succès de votre traitement. Vous devrez désormais faire un prélèvement cervico-utérin pour la réalisation d'un test HPV **tous les 3 ans**.

Dans le cas où **votre test HPV est positif**, cela ne signifie pas que vous avez à nouveau une lésion, mais que l'infection à HPV est toujours présente et qu'il est nécessaire de vérifier votre col par la réalisation d'une **colposcopie**. Il faut bien garder à l'esprit que la persistance d'un test HPV positif après un traitement est un phénomène fréquent qui concerne environ une femme sur 5 et que le plus souvent il n'y a plus de lésion sur le col. Mais seule la colposcopie va permettre d'avoir un diagnostic précis.

Date à laquelle vous devez faire votre test HPV de contrôle :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur la partie grand public du site internet de la société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV) :
www.societe-colposcopie.com